

	RÈGLE	PAGE
PRÉSIDENT, LE:		
Absence du	10	5
Avis malséant non permis	48	13
Débat, participation au	42	11
Discours du Trône, fait rapport du	7(2)	4
Étrangers, peut sommer les, de se retirer	17	6
Fauteuil, quitte le—		
pour cause de maladie ou autre raison	9	4
pour prendre la parole au Sénat	42	11
Ordre et décorum, doit maintenir	15	5
Peut voter, mais n'y est pas tenu	49(1)a)	14
Président intérimaire, validité des actes du	11	5
Question préalable	36(3)	10
Rappels au Règlement, décide	15	5
Réplique définitive, doit s'assurer que tout sénateur qui veut prendre la parole ait l'occasion de le faire avant la	30	9
Séances d'urgence, peut convoquer	14A	5
Vote, modalités du	49	14

PRÉSIDENTS DE COMITÉ:

Choix par le comité à la réunion d'organisation	69	21
Dépenses, dépôt des rapports	84(4)	25
Rapports de comité présentés au Sénat	78(1)	22
Signature d'un bill modifié et des divers amendements	82	23

PRIVILÈGE:

(Voir: Question de)

PROCÉDURE AU SÉNAT:

Cas non prévus	1	2
Ordre quotidien des travaux	19	6
Premier jour	7(2)	4
(Voir aussi: Bills, Interpellations, Motions, Séances d'urgence, Vote, Modalités du)		

PROCÈS-VERBAUX:

Exemplaire transmis chaque jour au Gouverneur général	107	30
Impression des rapports de la Régie intérieure concernant les budgets des comités	83A(4)	24
Relevés des dépenses des comités doivent figurer aux	84(5)	25
(Voir aussi: Journaux du Sénat)		

QUESTION:

Définition	5n)	3
Lecture d'une, n'exige pas de préavis	35	10
Motion n'exigeant pas de préavis—		
amendement à une question	46a)	12